

# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



## ALÈS AGGLOMÉRATION



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

# SOMMAIRE

## *Introduction*

Le rapport développement durable

### **1. Relever le défi de la transition énergétique** *page 5*

Aide aux particuliers : la subvention photovoltaïque

Énergie solaire : les nouveaux projets réalisés

Les ambitions énergétiques de la commune de Saint-Jean-de-Serre

### **2. Accompagner les changements de comportements** *page 11*

Animations visant le grand public

Animations visant les scolaires : l'éducation à l'environnement et au développement durable

### **3. Développer un habitat et un transport durable** *page 22*

Émergence de la mobilité douce

Actions en faveur d'un habitat durable et solidaire

### **4. Œuvrer pour la protection de l'environnement** *page 35*

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Mise en valeur de la biodiversité locale

Préservation du ciel et de l'environnement nocturne

### **5. Favoriser une croissance verte et solidaire** *page 58*

Développement d'une offre touristique et culturelle verte









Des initiatives économiques responsables

## Introduction

L'année 2018 atteste de l'engagement de la Communauté Alès Agglomération en matière de développement durable. De nombreuses actions expriment la volonté d'un épanouissement du territoire en faveur d'un développement respectueux et harmonieux de l'environnement.

Ce rapport développement durable 2018 met en valeur les initiatives et politiques publiques, portées par des élus, des agents, des habitants, et des acteurs socio-économiques.

La communauté Alès Agglomération c'est :

 <b>132 000</b> habitants	 <b>5<sup>e</sup></b> agglomération d'Occitanie	 <b>73</b> communes	 <b>14 276</b> entreprises
 <b>+ 2 %</b> de croissance démographique	 <b>1 750 km</b> de chemins de randonnée	 <b>104 000 Ha</b> d'espaces forestiers	 <b>10</b> AOP, AOC et IGP

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle agglomération –Alès Agglomération à 73 communes– s'est substituée à quatre anciennes intercommunalités (Alès Agglomération à 50 communes et les trois Communautés de communes de Vivre en Cévennes, du Pays Grand-Combien et des Hautes Cévennes). La création de ce nouveau territoire a marqué une nouvelle étape du développement du bassin alésien.

La Direction Développement Durable existe au sein de la communauté d'agglomération depuis 2005. Elle initie divers projets en faveur de la protection de l'environnement, de la biodiversité, des déplacements doux, des énergies renouvelables, ou encore de la réduction des déchets.

En février 2015, Alès Agglomération a reçu le label "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) par le ministre de l'écologie. Cette appellation vient approuver sa politique en faveur du développement durable. L'année suivante, Alès Agglomération a fait partie des territoires lauréats du second volet de la convention TEPCV. Sur le plan régional et départemental, Alès Agglomération est la seule communauté d'agglomération du Gard à avoir été labellisée TEPCV sur cette session.

L'accomplissement de la transition énergétique représente la fin première du territoire à énergie positive, afin de répondre aux enjeux fondamentaux du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs au niveau du territoire.



# LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conforme au décret et recommandations du Ministère, le rapport sur la situation en matière de développement durable présente les actions menées sur le territoire et en interne par Alès Agglomération.

Les politiques et programmes de la collectivité sont présentés au regard :

- de leur impact sur les cinq finalités du développement durable :
  - Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires
  - Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
  - Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources
  - Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
  - Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- des éléments de méthode issus du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux :
  - Évaluation et amélioration continue
  - Transversalité du pilotage et des actions
  - Participation des acteurs locaux et des habitants.

Ce rapport met en lumière des actions de la communauté Alès Agglomération en matière de développement durable, conduites entre janvier 2018 et janvier 2019. Toutes les actions ne sont pas citées, certaines particulièrement emblématiques sont détaillées. L'objectif n'est pas l'exhaustivité mais la mise en cohérence des politiques publiques contribuant ainsi à éclairer les décisions du débat d'orientations budgétaires.



# 1

## RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*La transition énergétique est devenue un enjeu important pour de nombreuses raisons : les problèmes écologiques et notamment climatiques, les questions de santé publiques ou encore la question du prix de l'énergie et de la croissance économique.*

*L'un des objectifs les plus fondamentaux de la transition énergétique est de lutter contre le réchauffement climatique.*

*Dans ce sens, Alès Agglomération a mis l'accent sur le développement des énergies renouvelables sur son territoire.*

## Aide aux particuliers : la subvention photovoltaïque

C'est dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 21 intercommunal qu'Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie.

Chaque foyer se situant sur le territoire des 73 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 euros pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou de panneaux photovoltaïques. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.



Depuis le lancement de l'opération en 2008 :

- 305 dossiers ont été étudiés.
- Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de : 4 870 514 €, dont 1 108 578 € pour les entreprises situées sur le territoire d'Alès Agglomération.

Plus précisément, en 2018, 40 dossiers ont été étudiés. Les retombées économiques se sont élevées à 586 771 €, dont 76 138 € pour les entreprises d'Alès Agglomération.

## Énergie solaire : les nouveaux projets réalisés

### ◆ *Le Soleil de Rochelle : l'autoconsommation collective*

À Rochebelle, une expérience inédite d'autoconsommation photovoltaïque collective est menée par Logis Cévenols et EDF. Le projet « Soleil de Rochebelle » consiste en l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture dont la consommation bénéficiera directement aux 100 logements et aux parties communes de la résidence de Rochebelle.

Ce projet doit permettre de fournir 100 kilowatts par heure à travers les capteurs photoélectriques installés sur les toits des immeubles d'habitation. La totalité de la production électrique ainsi obtenue sera directement consommée sur place. Cet effort pourrait, à terme, déboucher sur une économie moyenne de 100 € sur la facture annuelle d'électricité de chaque foyer.

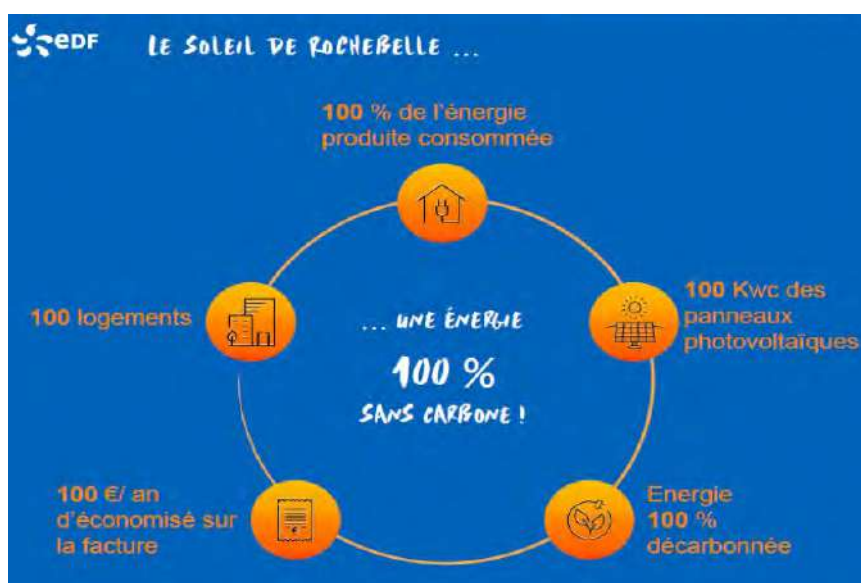
Afin de parvenir à ce résultat, des conseils d'utilisation et d'économie seront prodigués

par EDF auprès des locataires concernés qui à 94 %, se sont déclarés favorables au projet.

D'un montant total de 200 000 €, cet équipement expérimental a bénéficié de 70 000 € de subventions de la part de la Région Occitanie. Le reste, soit 130 000 €, est assumé par Logis Cévenols sur ses fonds propres.

L'augmentation des loyers, négociée avec les locataires, interviendra trois ans après, et si un bénéfice pour les locataire est effectivement mesuré.

Une convention signée le 2 octobre 2018 entre Logis Cévenols et EDF est venue officialiser ce projet. Cette opération est la plus importante jamais lancée en France, portant sur une expérience d'autoconsommation collective. Le système sera opérationnel début 2019.





◆ *Les ombrières photovoltaïques de SNR-Cévennes*

Le site SNR-Cévennes de Saint-Privat-des-Vieux a été équipé d'ombrières de parking photovoltaïques. Un projet réalisé par le groupe Urbasolar pour répondre à l'accroissement du nombre d'employés et à l'amélioration de leur confort.

Les ombrières couvrent ainsi les 360 places disponibles sur le site et disposent de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Équipée de panneaux photovoltaïques français à faible impact carbone, la centrale solaire produira annuellement l'équivalent de 12 % des besoins en électricité de l'usine SNR-Cévennes.



## Les ambitions énergétiques de la commune de Saint-Jean-de-Serre

La commune de Saint-Jean-de-Serre analyse les atouts d'un projet de production « éco-citoyenne » d'énergie renouvelable sur la toiture du nouveau foyer, qui répond aux exigences actuelles de qualité environnementale.

L'équipe municipale s'est donc tournée vers l'association « Les Lucioles Citoyennes » pour son projet de parc photovoltaïque intégré au toit du bâtiment. Cette association, dont l'objectif est la production citoyenne d'énergie renouvelable, doit créer la structure juridique qui permettra de regrouper au sein de la même entité tous les types d'investisseurs.



Ce projet de production d'énergie, permettrait aux habitants, associations et institutions de devenir partenaires dans une société par actions simplifiées (SAS) de type coopératif où un actionnaire égale une voix. L'estimation de production est de 46 000 kWh par an (et 42 000 kWh au bout de 20 ans). La SAS gèrera les divers et futurs lieux de production d'énergie renouvelable de la commune.

Si le but est la production d'énergie, l'enjeu est surtout d'accélérer la prise de conscience et nécessité d'agir face aux défis du réchauffement climatique.



# 2

## ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

*La finalité de l'éducation à l'environnement est l'émergence de citoyens responsables, respectueux de la vie et des hommes, capables de participer à l'action et à la décision collective.*

*Éduquer à l'environnement, c'est :*

- *Informer, sensibiliser, éduquer, former par et pour l'environnement, au contact du terrain ;*
- *S'adresser à tous, partout et tout au long de la vie ;*
- *Développer des pédagogies actives.*

*Sur le territoire d'Alès Agglomération, de nombreuses actions d'éducation à l'environnement ont ainsi émergées.*



## Animations visant le grand public

### ◆ *L'évolution des outils de collecte*

En 2022, la loi imposera de séparer les cartons et les papiers des autres emballages, afin de faciliter leur recyclage. Des colonnes à papier marquées de bleu sont donc en cours de déploiement sur l'Agglo. Elles sont généralement posées à côté des colonnes à verre déjà en place pour simplifier le geste des usagers.

Les communes de Bagard, Boisset-et-Gaujac, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hialire-de-Brethmas, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Privat-des-Vieux et Salindres ont été équipées.



De plus, le Pôle Environnement Urbain d'Alès Agglo a effectué un recensement des bacs à ordures ménagère des 73 communes de la collectivité. Les bacs ont été répertoriés, inspectés et positionnés par GPS. Suite à cette étude, environ 10 % des bacs ont pu être renouvelés.

Un effort important consenti par la collectivité, mais qui permettra aux usagers de bénéficier d'un service public de qualité et aux agents de collecte d'utiliser un outil adapté.



### ◆ *L'association L'Étoile cévenole*

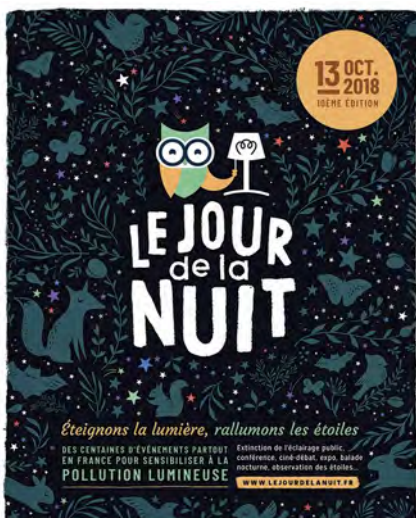
L'étoile cévenole est une école d'astrologie fondée en octobre 2018. Agréée par l'Association Française d'Astronomie, l'école se veut ouverte à tous, enfants et adultes, désireux de découvrir les merveilles du ciel étoilé en Cévennes. L'association va également investir une salle de l'espace Rochebelle. Des outils pédagogiques seront mis gratuitement à la disposition de tous lors de séances de découverte du système solaire.



Un planétarium va être installé au Pôle culturel et scientifique de Rochebelle. Avec l'aide de la Ville d'Alès, l'association se dotera d'un dôme gonflable pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes et embarquant un système de projection très scientifique pour la présentation de films et de simulations.

L'étoile cévenole organisera également, au sein d'un club, des sorties mensuelles d'observation du ciel et des initiations à l'astrophotographie.

### ◆ *L'événement national « Jour de la Nuit »*



Le 13 octobre a eu lieu l'événement national « Jour de la Nuit » qui a pour objectif de sensibiliser chaque citoyen à la pollution lumineuse.

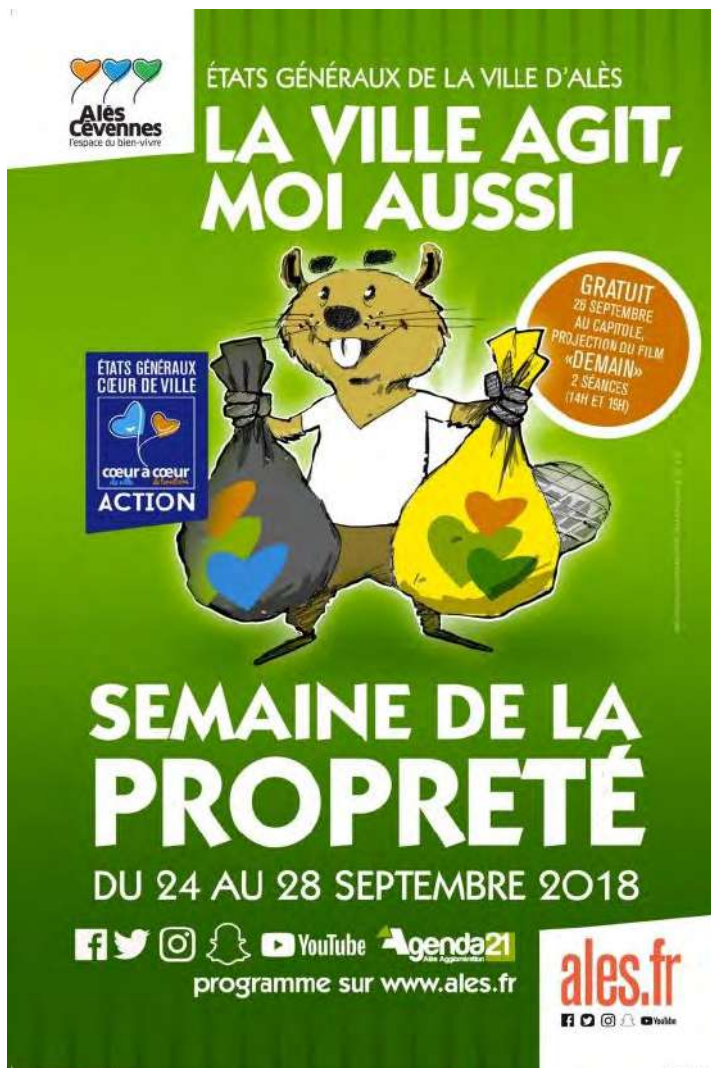
Plusieurs communes de l'Agglo organisent l'extinction de l'éclairage public et des observations du ciel, comme à Générargues, Saint-Christol-Lez-Alès, Saint-Jean-du-Gard, Sainte-Croix-de-Caderle, Alès, Thoiras, ou encore Cendras.

### ◆ *La semaine de la propreté*

Du 24 au 28 septembre 2018, la 2<sup>e</sup> Semaine de la Propreté s'est tenue à Alès. À l'initiative de la Ville d'Alès et dans le cadre des États généraux du cœur de ville, l'objectif de cette Semaine a consisté à sensibiliser la population au respect de l'environnement, à la propreté et au tri sélectif.

Dans son édition 2018, la Semaine de la Propreté a proposé plusieurs actions de sensibilisation, d'information dans le cœur de ville, dans les écoles maternelles et primaires, mais également dans certains centre commerciaux d'Alès.

Les acteurs majeurs de cette Semaine sont le Conseil municipal des Enfants, le Pôle Environnement Urbain de la Ville d'Alès et d'Alès Agglomération à travers ses ambassadeurs propreté et les agents du service Paysage.



De nombreuses actions ont été programmées :

- Distribution de 2000 « sacs poubelle voiture » dans les galeries marchandes de la plupart des supermarchés d'Alès. Les agents ont également proposé une sensibilisation au tri.
- 8000 flyers ont été distribués en partenariat avec les fast-food alésiens (3 Mac'donalds, Quick, KFC et le Tacos de la place des Martyrs de la résistance) incitant les clients à ne pas jeter leurs déchets sur la voie publique.
- Le Conseil Municipal des Enfants a parcouru les écoles maternelles et primaires d'Alès afin de sensibiliser les plus jeunes aux gestes de propreté du quotidien.

- À l'initiative du Conseil municipal des enfants, et en coopération avec le service Paysage du Pôle Environnement Urbain, des flyers indiquant les lieux d'installation de nouvelles poubelles équipés de cendriers devant les écoles ont été distribués en cœur de ville. Le but de cette opération est de sensibiliser les parents afin de ne pas jeter leurs mégots sur la voie publique, et d'utiliser le mobilier urbain approprié. 50 nouvelles poubelles ont été installées devant les écoles et dans le cœur de ville.

- Projection du film « Demain » au Capitole en partenariat avec le festival Itinérances.

#### ◆ *Le Centre National de Pomologie*

Depuis 2017, le Centre National de Pomologie a été directement rattaché à la Direction Développement Durable.



Ce Centre a pour fonction principale l'animation tout public, l'intervention sur de nombreux événements, ainsi que l'expertise dans le domaine de la pomologie.

La structure a déménagé en 2018 pour venir s'installer dans les locaux de la Maison Développement Durable, au 21 rue soubeyranne à Alès.

### ◆ *La Bourse aux greffons*

En partenariat avec la Maison des Semences Paysannes Gard Cévennes, le Centre National de Pomologie a organisé la 8<sup>e</sup> bourse aux greffons et échange de semences à l'espace de découverte du Pôle culturel et scientifique de Rochebelle à Alès, le samedi 10 février 2018.

Tout au long de la journée, de nombreuses associations de sauvegarde de la diversité cultivée qu'elle soit maraîchère, potagère ou fruitière, ont proposé des démonstrations et des ateliers.



Au programme : bourse aux greffons, bourse aux semences, démonstration de différentes greffes, présentation des techniques et matériel, démonstration de taille de l'olivier démonstration de taille d'un pommier plein vent, ainsi que différents conseils sur les variétés et leur entretien.



## Animations visant les scolaires : l'éducation à l'environnement et au développement durable

### ◆ *La sensibilisation aux enjeux du tri sélectif*

Les ambassadeurs du tri d'Alès Agglomération interviennent en milieu scolaire, comme à l'école primaire de Saint-Florent-sur-Auzonnet afin d'accompagner les élèves dans leur réflexion sur le comportement à avoir face aux déchets. Les ambassadeurs ont présentés des vitrines pédagogiques montrant une liste de déchets du quotidien, comme le papier, le carton, les briques alimentaires, le fer, le plastique, etc. Des guides sur les déchetteries et les bornes de tri sont régulièrement distribués aux élèves.

De plus, chaque classe organise une gestion responsable du papier qui doit avoir plusieurs vies en passant par le brouillon, l'origami et diverses créations, jusqu'à son évaluation au point de tri sélectif.

L'association « Les p'tits MECP2 » rassemble des parents dont les enfants sont touchés par une anomalie génétique rare et grave, le syndrome de duplication MECP2. La vente pour la bonne cause, des stylos ou des feutres usagés à TerraCycle, entreprise spécialisées dans le recyclage de déchets dits non recyclables, permet d'aider les familles et la Recherche. Le point de collecte de l'école comprend aussi la récupération des bouchons en plastique par l'association Bouchons Gardois qui fait bénéficier les personnes en situation de handicap de ses recettes.



◆ *La sensibilisation aux problématiques liées à la ressource eau*

L'école Florian de Saint-Privat-des-Vieux est engagée dans un programme « Del jardim a la toalha » (Du jardin à la poubelle). Retenu par l'équipe pédagogique, ce projet permet de sensibiliser les élèves de l'école Florian au développement durable.

Ce programme éducatif vise à créer un jeu vidéo sur le thème du développement durable avec des écoles italiennes et espagnoles, dans le cadre du dispositif Erasmus +.

Les maternelles ont appris tout en s'amusant avec les outils et les matériaux pour jardiner, ce qui leur sera utile pour bien entretenir leur potager situé devant l'école et pour fleurir leur cour au printemps. Les élèves du primaire ont choisi d'axer leur travail sur les économies d'eau.

Ainsi, après un recensement des bons gestes pour économiser l'eau au quotidien, ils ont découvert l'Aquaponie avec un enseignant au lycée agricole de la Canourgue.

Cette technique repose sur un mini écosystème naturel recréé, où les déchets d'un élément deviennent la nourriture d'un autre élément dans le système.

En complément de cette intervention, le responsable des espaces verts de la commune de Saint-Privat-des-Vieux, est venu présenter les méthodes mises en œuvre pour économiser l'eau : choix des plantes adaptées au climat sec, mise en place de paillage permettant de conserver l'humidité, etc.



◆ *Projet « Tous au jardin ! »*

42 enseignants de l'institution Bellevue-Marie Rivier et de l'école élémentaire Notre-Dame, à Alès, sont impliqués dans un projet commun cette année scolaire 2018/2019, autour du thème « les jardins ». Avec 6 classes de 6<sup>e</sup> (Bellevue) et 17 classes allant de la petite section maternelle au CM2 (Notre-Dame), ils ont décliné leurs programmes d'enseignement autour des notions de développement durable, de biodiversité, de flore...



Quelque 700 élèves du bassin alésien ont été concernés dès la rentrée scolaire de 2018.

Le thème des jardins pourra être énoncé sous toutes ses formes via les poésies, le français et les langues vivantes étrangères, les arts-plastiques, mais aussi les mathématiques puisque la géométrie est au cœur de la conception des espaces verts.

En suivant ce film rouge, les enfants seront également amenés à travailler la terre : en octobre plusieurs groupes sont allés au parc des Camellias. De novembre à février, les élèves se sont initiés à la préparation des sols. De mars à mai, des opérations plantation ont été menées sur les berges du Gardon et aussi en centre-ville, dans de grandes jardinières installées par la municipalité.



### ◆ *Des concours pédagogiques et écologiques*



Les écoliers de Lézan ont remporté, en juin 2018, le premier challenge anti-gaspillage créé par le pôle Enfance Jeunesse d'Alès Agglomération et Terres de Cuisine, le fournisseur des restaurants scolaires.

Avant que le concours ne démarre, les élèves de dix établissements de l'Agglo avaient, dès la rentrée 2017, été sensibilisés au gaspillage : en France, pour des portions de 300 à 350 grammes servies, se sont en moyenne près de 70 grammes de nourriture par enfant qui finissent au fond de la poubelle. Dans le réfectoire de Lézan, les écoliers ont réussi à faire tomber ce chiffre à 16 grammes.

Terres de Cuisine évalue le gaspillage alimentaire, pour l'ensemble des écoles d'Alès Agglomération, à un peu plus de 16 tonnes annuelles (28 % de la nourriture livrée).

L'opération « anti-gaspillage » s'est poursuivie à la rentrée 2018 dans d'autres écoles de l'Agglo.



L'école primaire d'Euzet-les-Bains a remporté le 1<sup>er</sup> prix du concours de collecte de piles et batteries usagées, organisé par le SITOM du Gard et en collaboration avec l'Eco-organisme SCRELEC, qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> février 2018.

L'objectif consistait à collecter un maximum de piles par école (un ratio par élève a été appliqué pour déterminer les gagnants). Ce concours était proposé aux écoles du territoire.

Grâce à leur victoire, les élèves ont gagné un chèque de 1000 € qui servira à organiser une sortie pédagogique. De la documentation a aussi été offerte aux enfants qui deviendront les premiers ambassadeurs des bons gestes auprès des plus grands.





Le 2<sup>e</sup> prix du concours de collecte de piles usagés a été remporté par les élèves de grande section de maternelle et de CP de l'école de Saint-Césaire-de-Gauzignan. C'est le président du SITOM, Hervé Giély, accompagné du maire, Frédéric Gras, qui est venu remettre le prix.

La récompense a été matérialisée par un trophée qui restera dans la classe. Hervé Giély a également remis un chèque de 800€, venu saluer le travail de l'école qui a permis la récolte de 252 kg de piles usagées en l'espace de trois mois. Cet argent permettra de financer des activités durant l'année scolaire. 37 autres écoles s'étaient impliquées, représentant 6 000 élèves.

À la fin de l'opération, ce sont 10 tonnes de piles usagées qui ont été récoltées, soit l'équivalent habituel d'un an de collecte classique.







# 3

## DÉVELOPPER UN TRANSPORT ET UN HABITAT DURABLE

*Un transport durable , tout comme un habitat, est respectueux de l'environnement car il est à basse consommation d'énergie, et moins on consomme d'énergie, moins on émet de gaz à effet de serre (CO2) cause des dérèglements climatiques actuels.*

*Le transport durable ne met pas en danger la santé publique et les écosystèmes, tout en respectant les besoins de mobilité.*

*L'habitat durable concilie l'économique et le social, en permettant de vivre dans un logement confortable tout en maîtrisant les consommations d'énergie et d'eau, et par conséquent les charges.*

## Émergence de la mobilité douce

### ◆ *Mobility Day*

Alès Agglomération a décidé de créer le Mobility Day, en alternance avec les Rencontres Internationales des Véhicules Ecologiques (RIVE) qui se déroulent tous les deux ans au Pôle Mécanique.

Dans le sillage de cet événement mondial réservé aux décideurs publics/privés et aux entreprises, Alès Myriapolis et le SMEG 30, chargés de l'organisation, ont proposé un rendez-vous pour le grand public : le premier Mobilité Day a été programmé samedi 30 juin, avec des essais gratuits de véhicules électriques de toutes marques sur le circuit.

### ◆ *Aides aux particuliers : la subvention « voiture électrique »*

Depuis juin 2016, la subvention vélo a été remplacée par une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve.

L'utilisation des vélos a été largement encouragée pendant six ans, et l'opération ayant été un grand succès, l'Agglomération a souhaité favoriser un nouveau mode de déplacement doux. Seuls peuvent en bénéficier les habitants d'Alès Agglomération, ayant acheté la voiture neuve dans un commerce situé sur le territoire de l'Agglomération. Le montant de cette aide est de 500 euros par foyer et par an.

Depuis la mise en place de cette subvention, 21 demandes de subvention ont été accordées, pour des retombées locales de 397 517 €.



◆ *Le déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique*

La première borne de la Région Occitanie a été installée à Alès le 19 avril 2016 ; la dernière a été inaugurée à Alès le 9 mars 2018. Impulsé par Alès Agglomération et porté par le Syndicat mixte d'électricité du Gard (Smeg), le déploiement aussi rapide et important d'un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides est une première en France.

Il a bénéficié du programme d'investissements d'avenir de l'Ademe.

Alès Agglomération est au cœur de cet ambitieux projet d'électro-mobilité.

En tout, 30 bornes de recharges publiques ont été installées dans 23 communes, soit en moyenne une borne tous les trente kilomètres.

800 sessions de charge ont déjà été enregistrées en 2017, avant la fin du déploiement des bornes.



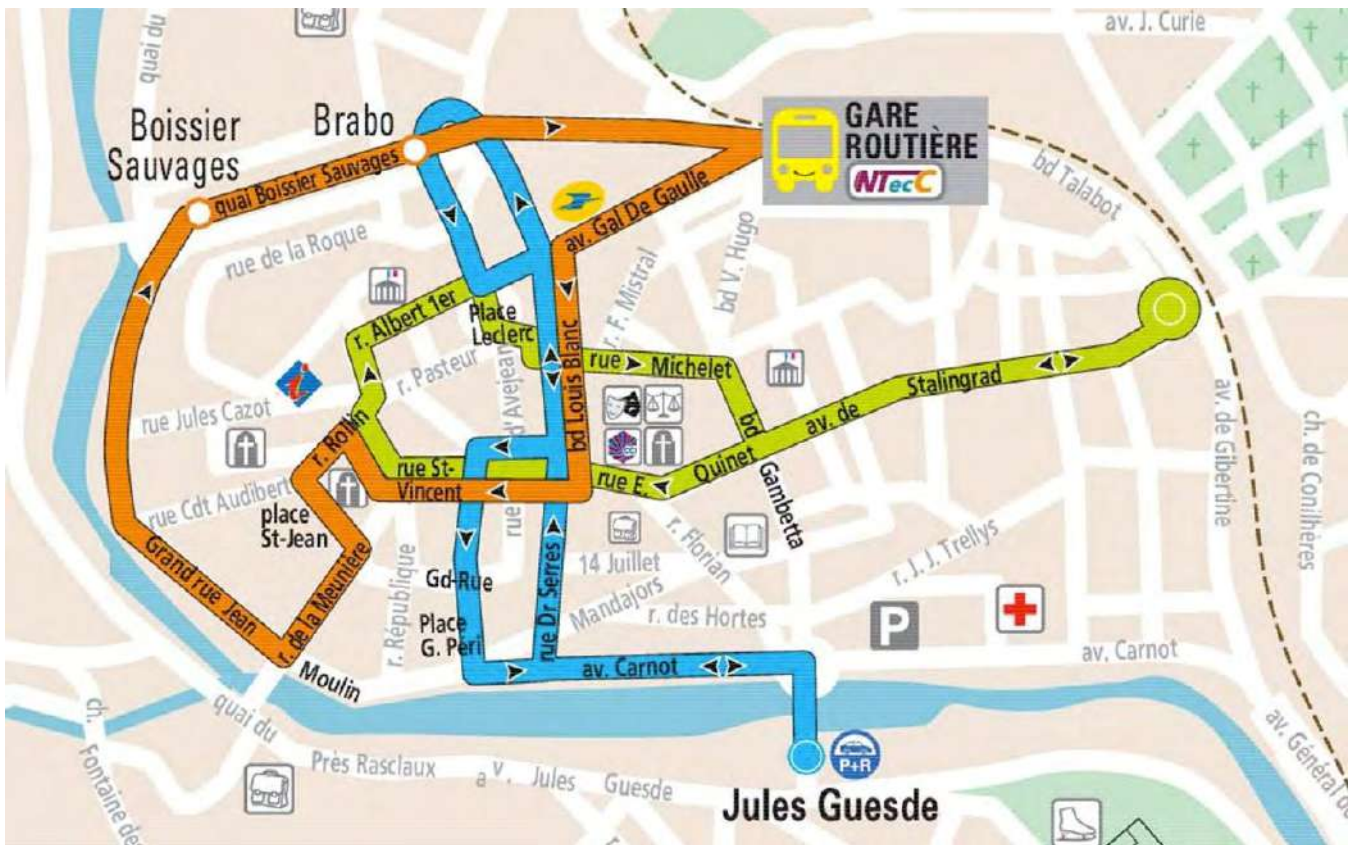


◆ **La restructuration du réseau des transports en commun**

Le réseau de bus d'Alès et de l'Agglomération a été restructuré à l'automne 2018.

Les trois navettes Alès'Y circulent désormais seules dans le cœur de ville, tandis que les grands bus contournent l'hyper-centre.

C'est le résultat de la restructuration du réseau NtecC proposée depuis le 3 mars par le Syndicat mixte des transports urbains d'Alès (SMTBA), afin de répondre aux demandes issues des États Généraux du cœur de ville.



Neuf points de correspondance ont été créés pour que sur chaque ligne de bus, les usagers puissent récupérer l'une des navettes gratuites Alès'Y et atteindre le cœur de ville. Pour assurer ces nouvelles correspondances, les navettes circulent désormais dès 7h30 (contre 9h30), du lundi au samedi.

Ces modifications permettent de fluidifier la circulation en cœur de ville et, grâce à des itinéraires plus directs, d'augmenter les fréquences de passage des bus sur le réseau urbain, voire de créer de nouvelles dessertes.

C'est le cas par exemple sur le secteur de Clavières et l'hôpital où l'offre s'est renforcée : la nouvelle ligne 2 passe maintenant toutes les 20 minutes, contre 45 auparavant. La ligne 3, quant à elle, est étendue et dessert désormais le quartier de Croupillac et la Maison des élèves de l'École des Mines Alès, où 180 studios supplémentaires seront bientôt livrés.



Pour les habitants de Rochebelle Haut, une nouvelle ligne a été créée (ligne 4) avec un passage toutes les 40 minutes : trois nouveaux arrêts sont matérialisés le long de la Montée des Lauriers.

La ligne urbaine 1, ainsi que les navettes de village 10, 20, 20, 50 et 60 voient aussi leurs horaires et itinéraires changer pour un meilleur service rendu aux usagers.



### ◆ *Le développement des pistes cyclables*

Le 9 juin 2018 a été inaugurée la nouvelle boucle cyclo-découverte des Prairies. Après la boucle cyclo-découverte du Pont des camisards (*Cyclotourisme p.53*), c'est au tour du quartier de la prairie, à Saint-Christol-lez-Alès, de proposer un circuit balisé, long de 17 km, facilement réalisable avec des enfants.

Cette boucle se connecte à celle du Pont des Camisards pour constituer un itinéraire total de 38 kilomètres, accessible au plus grand nombre. Longé par le Gardon, le quartier des Prairies, exploité en pâturages, vergers et jardins, présente plusieurs points d'intérêt : le parc du Rouret avec des espaces de pique-nique accueillants, le parc des camélias et ses 200 variétés fleuries, surtout en mars et en avril, et le château de Montmoirac dominant la plaine du Gardon.



### ◆ *L'expérimentation de la piétonisation*

La piétonisation des trois rues importantes du cœur de ville d'Alès (rue du Dr Serres, rue d'Avéjan et rue Beauteville) a été mise en place en juin 2017. Après 6 mois d'expérimentation, une évaluation était nécessaire et une enquête a donc été réalisée à cette fin. Ce bilan intermédiaire est plutôt positif, tant du côté des usagers du centre-ville que des commerçants.



Chez les usagers, le samedi piéton recueille 78 % de jugements positifs. Pour leur part, les commerçants sont 50 % à juger l'action satisfaisante.

Suite à la présentation des résultats de cette étude et aux propositions suggérées, M. le maire d'Alès, Max Roustan, a décidé de prendre plusieurs mesures améliorant le système. D'abord, la signalétique aux entrées de ville a été améliorée pour mieux orienter les automobilistes le samedi vers le centre-ville. Ensuite, les contrôles de la police municipale ont été renforcées afin de mettre en œuvre l'interdiction de circulation des deux roues à moteur dans ces mêmes rues piétonnes. Enfin, la ville a ajouté depuis le mois de mars une heure supplémentaire de gratuité dans les parkings de structure le samedi.



◆ *Les « espaces partagés »*

De février à avril, les rues Taisson et Beauteville ont été requalifiées pour donner la priorité aux piétons, tout en autorisant la circulation de véhicules. Un « espace partagé » (ou « zone de rencontre » telle que définie par le Code de la route) est à mi-chemin entre une aire piétonne et une voie de circulation classique : tous les usagers du centre-ville peuvent y circuler – automobilistes, piétons, livreurs, cyclistes –, mais doivent faire preuve d’une totale cohabitation.

En concertation avec les commerçants et les habitants, la municipalité a donc proposé la création d’« espaces partagés » dans les rues Taisson et Beauteville où les véhicules ne font que passer, sans réelles possibilités de stationner.



Le civisme des usagers est la condition sine qua non du bon fonctionnement de ces zones qui sont dépourvues de trottoirs et de stationnements (sauf pour les livraisons), où les piétons peuvent emprunter toute la largeur de la rue en étant prioritaires sur les autres véhicules (y compris sur les vélos). Les rues Taisson et Beauteville ont donc dû se transformer pour être à la fois identifiées comme des « espaces partagés », mais aussi pour recevoir tous les aménagements de sécurité adéquats.

Le chantier a démarré en février 2018 sur cet axe de 400 mètres traversant le cœur de la ville d'Alès du nord au sud. Sur toute la largeur des rues, a été déroulé un nouvel enrobé décoré de zones pavées. Une touche esthétique complétée par la disposition des jardinières surmontées de magnolias. Côté sécurité, des plateaux surélevés en béton imprimé ont été créés pour inciter les automobilistes à garder le pied sur le frein.

◆ ***Formation éco-conduite offerte aux agents d'Alès Agglomération et de la ville d'Alès***

Dans le cadre du Processus de Prise de Conscience et de Mobilisation et de la politique en matière de développement durable menés par la communauté Alès Agglomération, une formation « éco-conduite » a été planifiée en 2017, puis proposée en 2018.

L'éco-conduite est une manière de conduire permettant de réduire la consommation de carburant et, par extension, la pollution de l'air.

En plus d'éviter la surconsommation et de réduire l'émission de CO<sub>2</sub>, l'éco-conduite a également comme vertu de rendre la route plus sûre. Basée sur l'anticipation pour mieux gérer son allure, elle incite à réduire sa vitesse, maintenir ses distances de sécurité et conduire de manière plus sereine. Le public visé est l'ensemble des agents utilisant quotidiennement un véhicule dans leurs fonctions.

Réalisé sur une demi journée en début d'année, par groupe de 2 ou 3 agents (pour un total de 32 agents), ce stage comportait une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique expliquait les différents principes de l'éco-conduite, et les clés qui la définissent. La partie pratique comportait un parcours « témoin », puis un parcours réalisé en appliquant les principes de l'éco-conduite.

Sur une moyenne annuelle de 24 000km par agent, l'application de ces principes peut faire économiser 165L de carburant, et diminuer l'émission de GES de 470kg (toujours par agent).

## Actions en faveur d'un habitat durable et solidaire

### ◆ *La rénovation énergétique*

Avec 99,6 % de ses logements classés en catégories « A », « B » ou « C », Logis Cévenols est parmi les meilleurs élèves en terme d'isolation thermique (la moyenne nationale est à 34 %).

Dans cette dynamique, le bailleur social a lancé des travaux de rénovation énergétique. Après dix-huit mois de travaux, les logements du 1 au 5 de la rue Pablo Picasso, en centre-ville d'Alès, passeront de la note « C » à la note « A » du classement DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Il s'agit de la meilleure note possible en la matière.

De façon plus pragmatique, cela permettra aux locataires d'enregistrer de substantielles économies sur la facture de chauffage en hiver, mais aussi de constater un meilleur confort thermique en été. En effet, le chantier a consisté à isoler les façades, les planchers bas et les toitures.

Ce chantier reflète d'importants efforts consentis par Logis Cévenols pour l'amélioration de l'habitat social.



Autre action à souligner : la commune de Cendras a lancé des travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Joliot-Curie à Cendras. Ces travaux prévoient le remplacement de toutes les menuiseries, la pose de faux plafonds améliorant l'acoustique, des éclairages LED dans les classes, ainsi que des stores électriques extérieurs sur toutes les fenêtres orientées plein sud et l'isolation du sol sur lequel les élèves font la sieste, l'isolation du toit et celle par l'extérieur du mur nord en fibre de bois de l'école maternelle font également partie du lot. Les travaux ont commencé durant les vacances de février et se sont poursuivis les

mercredis, puis aux vacances de Pâques, afin de ne pas gêner les élèves.

Cette rénovation est synonyme de réduction significative de la facture énergétique, poste non négligeable sur le budget de fonctionnement de l'école.

Avec l'appui du Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles, la municipalité a obtenu 80 % de financement dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Un chantier en complète cohérence avec la politique municipale, engagée dans une démarche écologique et économique, dans le but de lutter contre le changement climatique.





◆ *Les logements sociaux*



À Rousson, les travaux pour la construction de logements sociaux ont démarré en mars 2018, sur une parcelle d'une superficie de 4 972 m<sup>2</sup>.

C'est le bailleur et acteur privé du logement social, Un Toit pour Tous, qui réalise cet ensemble et permet de répondre à la demande en logements sociaux de qualité. Sont construits trois ensembles de onze villas pour le bâtiment A et de huit pour les bâtiments B et C. Il y aura seize Type 3 et Type 4, pour une surface habitable totale de 1 978 m<sup>2</sup>.

Afin de s'intégrer au mieux dans la volumétrie des constructions environnantes et d'être moins hautes que les murs pignons présents dans le quartier, les villas, de construction contemporaine avec toit-terrasse en R + 1, seront implantées de façon mitoyenne, avec une orientation sud pour les séjours et la chambre principale.

# 4

## ŒUVRER POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*La protection de l'environnement repose sur des nombreux leviers d'actions. Dans ce rapport, nous avons choisis de nous concentrer sur certain d'entre eux :*

- *la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,*
- *la mise en valeur de la biodiversité locale,*
- *la protection du ciel et l'environnement nocturne.*

## Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Les pesticides impactent la potabilité de l'eau. En effet, les désherbants utilisés se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines et entraînent, du fait d'une faible infiltration, une pollution des eaux liée au ruissellement. De plus, les pesticides menacent la biodiversité car la plupart d'entre eux ne sont pas sélectifs et ont de véritables conséquences. En utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte au bon fonctionnement du jardin : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs et des plantes, dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, etc. C'est tout l'équilibre de la nature qui est bousculé. Enfin, les pesticides utilisés pour traiter un potager se retrouvent bien souvent dans les assiettes...

### ◆ *Le label Terre Saine*

L'opération « Terre Saine, communes sans pesticides » est la généralisation sur le territoire national de la démarche menée depuis plusieurs années en Poitou-Charentes « Terre Saine, villes et villages sans pesticides ».



La création du réseau national et du Label « Terre Saine, communes sans pesticides » vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage (chartes, etc...). Le Label tend également à encourager et accompagner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » (loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national), vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville.

« Terre Saine, communes sans pesticides » sensibilise les jardiniers amateurs et promeut le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Il y a 4 niveaux d'engagement des communes :

**Niveau Terre Saine**  
Suppression totale de l'usage des pesticides

**Niveau 3**  
Abandon des pesticides (hors exceptions) sur tous les espaces publics

**Niveau 2**  
Abandon des pesticides (hors exceptions) sur les voies et espaces verts

**Niveau 1**  
Un plan d'action suivi vers le zéro phyto







Suite à ses nombreuses actions pour l'amélioration de son environnement, la commune d'Anduze a obtenu le label « Terre Saine ».

Depuis 2008, la municipalité s'est attachée à améliorer le cadre de vie et le quotidien des citoyens des habitants. Ainsi, la municipalité a multiplié les massifs fleuris et planté plus d'une centaine d'arbres en quelques années. Les réalisations se sont poursuivies et de nouveaux projets émergent. Le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) a conduit à ne plus utiliser des pesticides et à l'obtention, en 2018, du label « Terre Saine ». Dans ce cadre, le cimetière aura bientôt un tout autre aspect grâce à l'enherbement des allées.

La municipalité mène également une réflexion concernant les déplacements.

Ainsi, un cheminement doux permettra aux marcheurs et aux cyclistes d'emprunter une portion de la route départementale, du parking du Gardon au lieu-dit La Barrière. La liaison entre Anduze et Boisset-Gaujac, chemin



du Mas Paulet, sera aménagée de façon à sécuriser les promeneurs, nombreux à emprunter cette route à pied ou à vélo.

Enfin, la voie verte reliant Anduze et Lézan entre également dans les nouveaux projets de déplacements doux sur le secteur.



La commune de Saint-Christol-lez-Alès est soutenue et référencée par l'Agence de l'eau et le SMAGE des Gardons, depuis 2013, pour sa démarche zéro phyto. Elle a été labellisée par la Région et l'État et a obtenu la distinction de « Commune sans pesticide » et de « Terre Saine » depuis 2016.

En instaurant un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), la commune a pu diminuer peu à peu l'emploi d'herbicides et autres pesticides pour enfin arriver à l'objectif du « zéro pesticide ».

Le service environnement de la commune a mis en place des pratiques adaptées : le fleurissement des quartiers abandonnés du cimetière en prairies fleuries, la tonte en mouvement, les différentes plantations dans les inter-tombes permettant de parler de cimetière paysager, etc.

Ces efforts importants au départ, qui ont nécessité des techniques de travail nouvelles, font qu'actuellement cet entretien est bien plus facile et mobilise moins de personnels qu'auparavant.





Depuis 2017, la commune de Lézan est aussi labellisée « Terre Saine ». Dans le cadre du PAPPH, les services techniques de la ville n'utilisent plus de produits phytosanitaires, désherbants, et autres produits nocifs pour la nature.

L'arrachage se fait à la main et mécaniquement depuis quelque temps déjà. De plus, la mairie encourage les habitants de la commune à la réduction ou la suppression de l'usage de pesticides, notamment en proposant un livret d'informations, disponible en mairie.



Sénéchas est également labellisée « Terre Saine », depuis 2016. La municipalité de Sénéchas s'est en effet engagée dans une démarche « zéro phyto » depuis qu'elle a débuté le réaménagement du centre-village.

La commune souhaite sensibiliser ses habitants et les aider à choisir des espèces et variétés de plantes adaptées au climat, résistantes aux maladies et possédant des propriétés répulsives contre les insectes ravageurs.





Afin de diminuer la consommation d'eau et les interventions pour l'entretien, les agents du pôle Espaces Verts de la commune de Saint-Privat-des-Vieux ont travaillé sur le choix de végétaux adaptés, le paillage, l'arrosage modéré et le fauchage raisonné.

Pour éviter la pollution des sols, véritable enjeu de santé publique, il a été décidé de ne plus utiliser de pesticides sur la voirie et les espaces publics tels que le parc inter-génération. Ultime étape : l'entretien manuel et mécanique est désormais généralisé aux cimetières et au stade.

La municipalité a anticipé ainsi l'interdiction faite aux collectivités d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces publics, à partir de 2017.

Cinq autres communes d'Alès Agglomération ont obtenu le label « Terre Saine ». Il s'agit de : Boisset-et-Gaujac, Massillargues Attuech, Bonnevaux, Monteils et Saint-Jean-de-Valériscle.

Salindres et Saint-Hilaire-de-Brethmas sont titulaires du label «zéro phyto » Niveau 2.

Enfin, Brouzet-les-Alès a remporté le label « zéro phyto » Niveau 3 grâce à ce politique en faveur de la réduction des produits phytosanitaires.

◆ *Les actions des communes en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides*



La Commune de Massanes a mis en œuvre une politique de protection de l'environnement par la plantation d'aliziers et de savonnières sur les deux grandes places de la collectivité et par l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts et le cimetière. Elle s'est également équipée d'un broyeur lors de l'élagage des arbres afin de récupérer le paillage pour les plantations.



En 2017, la commune de Saint-Maurice-de-Cazevieille a expérimenté le désherbage manuel pour les voiries et la station d'épuration. Un troupeau de mouton est également utilisé dans le jardin de la Cure. De plus, il sera accueilli à l'école dans le cadre d'un projet pédagogique afin de sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement.





La commune d'Alès a anticipé la loi interdisant l'application de produits phytosanitaires sur les espaces publics (voirie et espaces verts) puisqu'elle a supprimé leur utilisation depuis 2012/2013.

Aujourd'hui, la commune souhaite optimiser le programme d'entretien de la ville en travaillant à l'élaboration d'un PAPPH, en collaboration avec le bureau d'études « Alliance Environnement ».



La municipalité de Tornac s'est engagée, depuis 2014, dans une démarche de gestion sans pesticides des espaces communaux. Afin de poursuivre son action, la mairie a répondu favorablement à la proposition du Smage des

Gardons dans l'accompagnement de la réalisation d'un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH). Les élus ont donc rencontré le cabinet d'étude Envilys qui va les aider à mettre en place ce plan. Cette étude, gratuite pour la commune, établira un état des lieux sur l'organisation du travail des agents, les pratiques horticoles et de désherbage actuelles, les zones prioritaires à traiter. Envilys proposera ensuite des solutions pour optimiser les actions déjà réalisées. La commune pourra bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un programme cohérent d'actions. À travers ce plan, l'objectif de la commune est de limiter les risques de pollution des eaux par les pesticides, tout en sensibilisant plus largement les Tornagais aux bonnes pratiques visant la protection de l'environnement.

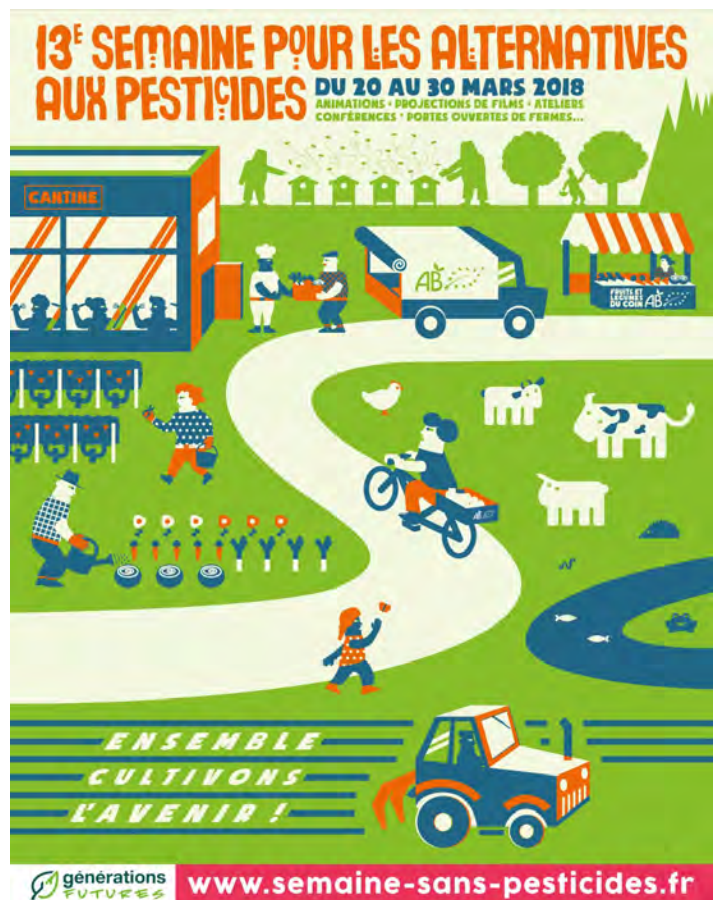




### ◆ *Semaine des alternatives aux pesticides*

La commune de Saint-Christol-Lez-Alès, labellisée « commune sans pesticides » poursuit sa politique en faveur de l'environnement en organisant pour la troisième année le Semaine des alternatives aux pesticides.

Cette opération nationale et internationale est déclinée à Saint-Christol-Lez-Alès, en partenariat avec l'association Agir.



## Mise en valeur de la biodiversité locale

### ◆ *Atlas de la biodiversité communal de Génolhac*

La commune de Génolhac a lancé en 2017 l'élaboration d'un Atlas Communal de la Biodiversité (ABC), avec l'appui du Parc National des Cévennes (PNC). La démarche est participative : un comité de suivi communal, composé d'élus, d'habitants et d'acteurs locaux, anime et suit la démarche, avec l'appui du PNC.

Toute personne ou structure qui souhaite s'impliquer, en communiquant des données et/ou en participant à des inventaires ou des animations, est invitée à se rapprocher de la

commune. En effet, la démarche est une opportunité de mutualisation et de mise en synergie des moyens dédiés à la biodiversité à l'échelle communale sur la durée du projet.

Le Parc national des Cévennes accompagne la commune pour la réalisation de ce projet. Des moyens humains sont consacrés à l'acquisition de connaissances, à la mise en œuvre d'animations pour les habitants et à la construction d'un programme pour les scolaires. La commune prévoit la restitution de l'ABC pour le début de l'année 2019.



◆ ***Le renouvellement de l'atlas de la biodiversité d'Alès Agglomération***

Alès, ville porte du Parc national des Cévennes, est riche d'un patrimoine naturel remarquable et diversifié : étage de châtaigniers classé en réserve de biosphère, garrigue, bassin versant du Gardon, etc.

L'Agglomération a lancé sur la période 2010-2012 un vaste projet pédagogique intitulé « Horizon Biodiversité ». Celui-ci visait à sensibiliser les enfants à la connaissance du patrimoine naturel de l'environnement proche de l'école et aux enjeux environnementaux majeurs liés à la préservation et au développement de la biodiversité. Sur les trois années

scolaires allant de 2010 à 2013, 14 projets ont ainsi été menés dans les écoles de l'Agglomération.

Cette démarche a permis la réalisation du premier atlas communautaire des espèces ordinaires et extraordinaires locales sous le pilotage de la Direction Développement Durable. La méthode proposée a visé à identifier des espèces cibles patrimoniales, qui présentent un intérêt particulier pour le territoire (espèces menacées et/ou rares ou espèces à forte valeur sociale et culturelle au niveau local).

2

0

1

2



# atlas

de la biodiversité du Grand Alès

## PHASE 1

Alès-en-Cévennes | Bagard | Boisset et Gaujac  
Corbès, Mialet | Mons | Saint-Christol-les-Alès  
Saint-Hilaire-de-Brethmas | Saint-Jean-du-Gard  
Saint-Jean-du-Pin | Saint-Martin-de-Valgaigues  
Saint-Paul-la-Coste | Salindres | Soustelle | Thoiras



Cet atlas, pédagogique et accessible, propose un inventaire du patrimoine naturel avec une présentation d'espèces d'intérêt (flore, mammifères, oiseaux, insectes, reptiles et amphibiens, poissons et crustacés) et d'espèces invasives, soit au total près de 26 espèces faunistiques et floristiques recensés à la « loupe ».

Ce projet a réuni dans un comité de suivi un large partenariat composé de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil général du Gard, du Parc national des Cévennes, de la DREAL et de nombreuses associations naturalistes du territoire.

Dans le cadre du projet de territoire, il a été acté d'élargir l'atlas intercommunal de la biodiversité au nouveau périmètre d'Alès Agglomération. Le renouvellement de cet atlas a été lancé en décembre 2017 avec la mise en œuvre d'un appel d'offre.

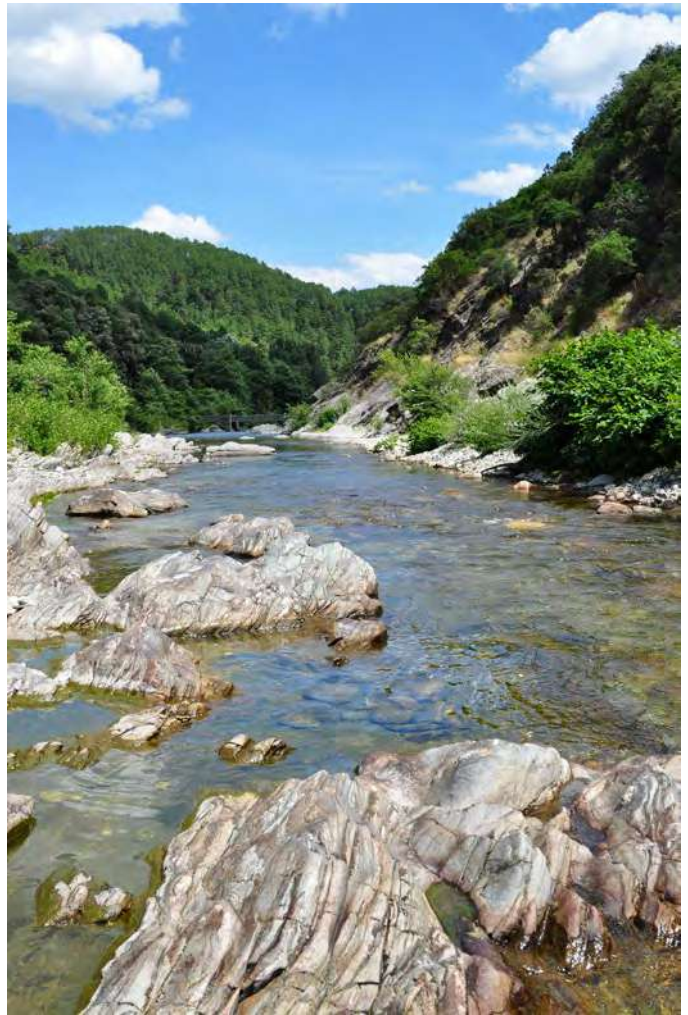
Cet appel a été remporté par BRL ingénierie, une filiale du groupe BRL. Basée à Nîmes, ce bureau d'études avait déjà réalisé l'atlas initial de 2012. BRL ingénierie sera assisté de trois écologues naturalistes du bureau d'études Nymphalis. Il s'agit d'un bureau d'études et de conseils spécialisé en écologie. Situé à Labège (31), il apportera une expertise scientifique supplémentaire en écologie.



### ◆ *Label Rivière*

Sous affluent du Rhône par le Gardon, avec lequel il conflue à hauteur de Cendras, le Galeizon a reçu le 6 septembre 2018 les labels « Rivière en bon état » et « Rivière sauvage ».

Coulant au cœur d'une vallée préservée dans sa traversée d'Alès Agglomération, le Galeizon abrite une faune et une flore aquatique remarquables. Cette riche biodiversité, l'état sauvage de ses berges et la qualité exceptionnelle de son eau (mesurée chaque année), lui valent cette double distinction. Le Galeizon est la 11<sup>e</sup> rivière d'Occitanie à être reconnue « Rivière en bon état », parmi les 52 % de rivières éligibles.



Ces labellisations illustrent les efforts réalisés depuis des décennies par Alès Agglomération, l'Établissement Public Territorial de Bassin Gardon et le Syndicat des hautes vallées cévenoles pour faire de la vallée du Galeizon un haut lieu de la biodiversité.



## Préservation du ciel et de l'environnement nocturne

### ◆ *Label RICE*



Depuis le 13 août 2018, le Parc national des Cévennes a décroché le label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE), attribué par l'International Dark-sky Association (IDA) qui est une organisation créée en 1988 pour combattre la pollution lumineuse.

Cette association labellise des sites qui ont un paysage nocturne exceptionnel et qui se donnent les moyens de le sauvegarder. À ce jour, on dénombre seulement huit réserves de ciel étoilé dans le monde.

Cette labellisation récompense la politique menée par l'établissement public du Parc national des

Cévennes avec le concours des communes du territoire pour lutter contre la pollution lumineuse, à travers notamment les bonnes pratiques d'éclairage - un des dix engagements des communes adhérentes à la Charte du Parc national -, et préserver la beauté des paysages nocturnes, patrimoine céleste inestimable qui a aujourd'hui disparu pour plus de 80 % des habitants de la planète...

Les 120 communes se trouvant dans le Parc national, dont 28 d'Alès Agglomération, deviennent la plus grande réserve de ciel étoilé d'Europe (3 560 km<sup>2</sup>) et la 4<sup>e</sup> au monde.

Avec seulement 13 réserves mondiales, le territoire rejoint ainsi le cercle très fermé des sites offrant, dans les pays urbanisés, une voûte céleste préservée : un sérieux atout touristique et un beau gage de qualité de vie.



Admirer les constellations de chez soi est un privilège dont bénéficie la population d'Alès Agglomération, grâce aux efforts engagés par bon nombre de communes pour maîtriser leur éclairage public. Alès, Cendras, Chamborigaud, Concoules ou Génolhac ont par exemple directement agi sur la réduction des puissances d'illumination, l'inclinaison des luminaires au sol, la température de couleur émise ou l'extinction partielle de l'éclairage.

Pour obtenir le label RICE, 370 mesures ont été effectuées depuis 2016 par des agents du parc, des astronomes amateurs et des professionnels du tourisme dans une soixantaine de zones du Parc national des Cévennes.



◆ **Label « Ville porte des étoiles »**

Le 13 octobre 2018, la Ville d'Alès a reçu, par le Parc national des Cévennes, le titre « Ville Porte des étoiles RICE ». Suite à la labellisation RICE obtenue par le Parc national des Cévennes, Alès devient ville porte. La déclinaison du logo officiel de la RICE sous forme d'un label « ville porte » identifie les territoires partenaires du Parc national des Cévennes dans leur engagement à préserver le ciel étoilé. 28 communes d'Alès Agglomération sont dans la zone tampon du Parc national. Une partie des communes de Concoules et

de Génolhac sont même dans la zone cœur du Parc. 27 communes de l'Agglo ont signé la charte d'adhésion au Parc et l'un des engagements porte justement sur la volonté des communes d'engager une réflexion sur leur éclairage public.

Alès Agglomération souhaite entraîner ses 73 communes dans le sillage de ce cercle vertueux. À l'orée de la zone tampon du Parc national des Cévennes, Alès relève donc le défi de suivre 80 % des prescriptions du Parc en matière d'éclairage public.



### ◆ *Éclairage public : engagements des communes*



Générargues s'engage dans la qualité de la nuit. Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une délibération visant, dès 2018, à valoriser l'environnement nocturne de la commune. Ainsi, la commune va éteindre son éclairage public. Ce nouveau dispositif concernera toute la commune et s'appliquera tout au long de l'année, avec des horaires d'été ou d'hiver restant à définir. Cette disposition ne sera pas suivie lors de certains événements ou fêtes notables.

Le conseil a choisi la date du 13 octobre 2018, date de la manifestation nationale « Jour de la Nuit », visant à sensibiliser la population sur les conséquences de la pollution lumineuse pour lancer la démarche de la nouvelle politique en matière d'extinction. Générargues a participé à cette manifestation pour la troisième année consécutive.



Cette démarche vertueuse de réduction des nuisances lumineuses nocturnes s'inscrit dans le cadre de la promotion du tourisme à travers des actions portées par le Parc national des Cévennes et, en particulier, la candidature au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE).

Cette action engendre une réduction du halo lumineux et une modification des intensités de chaleur. L'extinction nocturne réduira la pollution lumineuse, diminuera les effets sur la

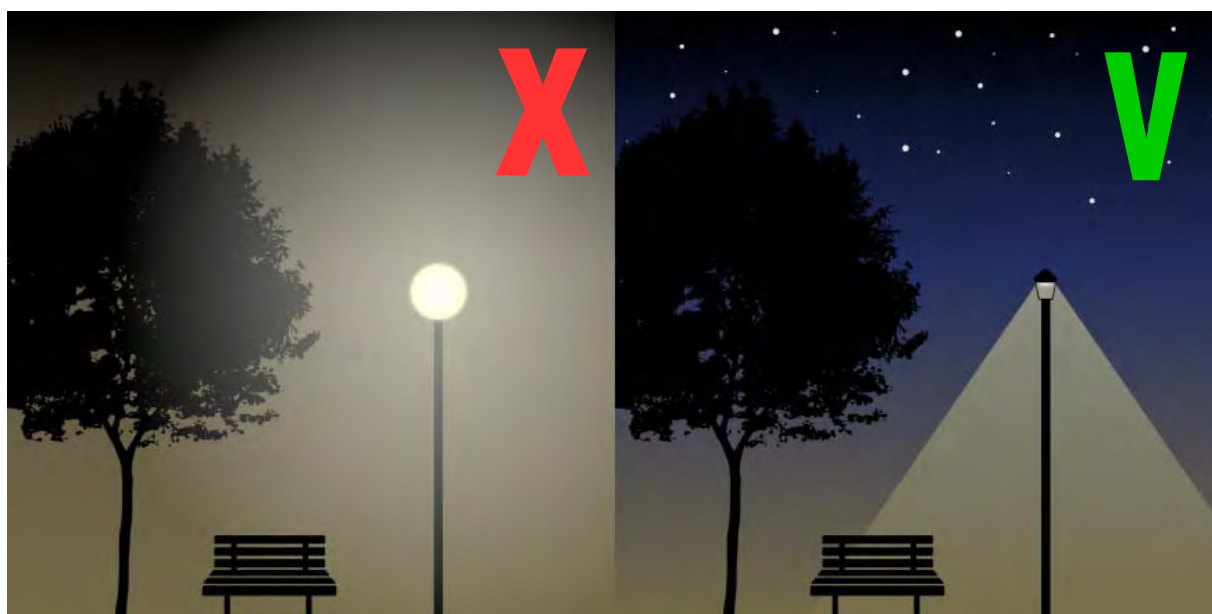


biodiversité et les écosystèmes en respectant mieux les rythmes jour/nuit de la faune, de la flore mais également de l'humain.

Enfin, en modernisant son éclairage public et en s'adaptant aux besoins réels de la population, cette action municipale impactera les finances de la commune en réduisant fortement la consommation d'électricité.



La ville d'Alès a lancé une vaste opération de remplacement de 10000 lanternes d'éclairage public. Cette démarche permettra de réaliser de substantielles économies. Pour la municipalité alésienne, il y avait la nécessité de se conforter à des règles de maîtrise de l'énergie, mais aussi de qualité d'éclairage. Fini, donc, le halo orangé, place à une lumière blanche directement orientée vers le sol, permettant en outre de réduire considérablement la pollution lumineuse.



*Ajuster l'orientation : il faut opter pour des luminaires dont le flux lumineux est orienté vers la surface à éclairer. La lumière émise vers le ciel n'aide pas à mieux voir et la lumière émise vers l'horizon contribue à l'éblouissement. Les luminaires de droite utilisent plus efficacement leur lumière, donnant une meilleure économie d'énergie tout en évitant de voiler les étoiles.*

La démarche est aussi économique : les leds sont infiniment moins gourmandes en énergie et vont permettre à la collectivité de réduire environ 550 000€ par an la facture électrique. Ce sont aussi 100 000€ économisés sur l'entretien qui n'est plus nécessaire sur ce système d'éclairage. L'opération qui a débuté en mars 2018 va s'étaler sur trois ans, compte tenu du nombre de lanternes concerné : 10 000 sont à remplacer sur l'ensemble de la ville.

Cette opération, d'un montant de 5,2M€, a reçu une subvention de 3,2M€ de l'Europe (fonds FEDER). Restent donc 2M€ à la charge de la ville d'Alès. Un investissement qui sera amorti au bout de trois ans et demi seulement.



La commune de Sainte-Croix-de-Caderle, dans le cadre de la chartre d'adhésion au Parc national des Cévennes, a fait réaliser un diagnostic de l'éclairage public en 2017. Des pistes d'améliorations ont été proposées, notamment l'extinction complète de treize points lumineux dès le début de l'année 2019.



Le comité des Villes et Villages étoilé a décerné « une étoile » à la commune de Saint-Privat-des-Vieux. De plus, depuis 6 ans, la commune a développé une politique volontariste sur son éclairage public en matière d'économies d'énergies, auxquelles se sont ajoutées des considérations environnementales. En zone urbaine, l'intensité des lampes est réduite, évitant ainsi le sur-éclairage et l'éclairage intrusif chez les habitants. Depuis 2017, les premières extinctions en zones rurales sont intervenues.





La commune de Cendras, adhérente à la zone tampon du Parc national des Cévennes, a souhaité montrer l'exemple et respecter son engagement de réduire la pollution lumineuse. Après un état des lieux des 312 points lumineux, quartier par quartier, il a été constaté que certains lampadaires pouvaient être supprimés, notamment ceux qui n'éclairaient pas uniquement le sol. Aujourd'hui, 19 horloges astronomiques commandent tout l'éclairage public. L'intensité de l'éclairage baisse à partir de 22h, seuls quelques points lumineux restent actifs en mode « clair de lune » sur le centre-village et trois autres rues, pour des raisons de sécurité routière. Ce projet de rénovation de l'éclairage public qui a coûté 304 000€, a été financé à 80 % par le fonds européen FEADER. 85 % d'économie ont été réalisées sur le budget de la commune, soit près de 15 000€ économisés.







Sainte-Cécile-d'Andorge s'engage en faveur du développement durable de son territoire. Elle se met aux normes en matière de sources d'éclairage en bénéficiant d'aides importantes attribuées par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et par le Syndicat d'Électrification du Gard. Une centaine de points lumineux, sur les 187 de la commune, est actuellement équipée d'ampoules LED à basse tension, peu énergivores, avec modulation du flux durant la nuit entre 23h et 5h.



#### ◆ *La charte forestière*

Les Chartes Forestières existent depuis la Loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt. Elles sont présentes dans le nouveau Code Forestier aux articles L.123-1 à L.123-3 sous l'intitulé générique de « stratégie locale de développement forestier ».

Il s'agit d'un outil permettant de mener une véritable stratégie de développement forestier, en travaillant avec tous les acteurs concernés et volontaires, de l'amont à l'aval de la filière forêt-bois et sur tous les usages et services offerts par la forêt.

Les territoires volontaires peuvent s'en saisir, il est déployé à l'initiative des élus locaux. En France, en 2016, on dénombrait 140 Chartes Forestières couvrant environ un tiers de la surface forestière métropolitaine. L'association de l'Union régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie anime un réseau des Chartes forestières. Le Pays des Cévennes en est membre.

Le Pays des Cévennes (Communauté de communes de Cèze Cévennes et Communauté Alès Agglomération) mène des actions de développement forestier depuis près de 10 ans. Une première Charte Forestière de Territoire avait été mise en œuvre de 2010 à 2015. Parmi ses réalisations : la création de quatre plateformes bois-énergie par le Pays, deux études sur la valorisation du pin maritime cévenol par le Pays, l'accompagnement au développement des entreprises bois.

En 2017, dans le nouveau périmètre du Pays, les élus ont souhaité relancer une Charte Forestière. En 2018, suite à un diagnostic de territoire partagé (mesurant les atouts et les faiblesses et ciblant les enjeux), une stratégie de développement forestier et un plan comportant 35 actions ont été définis.

Dans le cadre des actions prévues par le Projet de territoire d'Alès Agglomération, 500 000 euros ont été versés en 2018 pour financer le développement de la Charte Forestière.

Quelques exemples d'actions : mise en place d'un programme local de subvention aux travaux forestiers sur Alès Agglomération, création d'un Guide des entreprises Forêt-Bois du Pays des Cévennes, réalisation de chantiers-test pour l'acquisition de références technico-économiques pour une « récolte des bois raisonnée », groupe de travail sur le pin maritime cévenol, réalisation de deux études sur la ressource forestière et la filière bois locale, etc.



# 5

## FAVORISER UNE CROISSANCE VERTE ET SOLIDAIRE

*Nos modes de consommation et de production ont des impacts environnementaux, sanitaires, sociaux.*

*Dans une démarche de développement durable, l'objectif est de les optimiser afin d'en réduire les impacts.*

*La communauté Alès Agglomération s'est engagée pour le développement d'une offre touristique et culturelle plus durable, ainsi que pour soutenir des initiatives économiques respectueuses de l'environnement.*



## Développement d'une offre touristique et culturelle verte

### ◆ Cyclotourisme

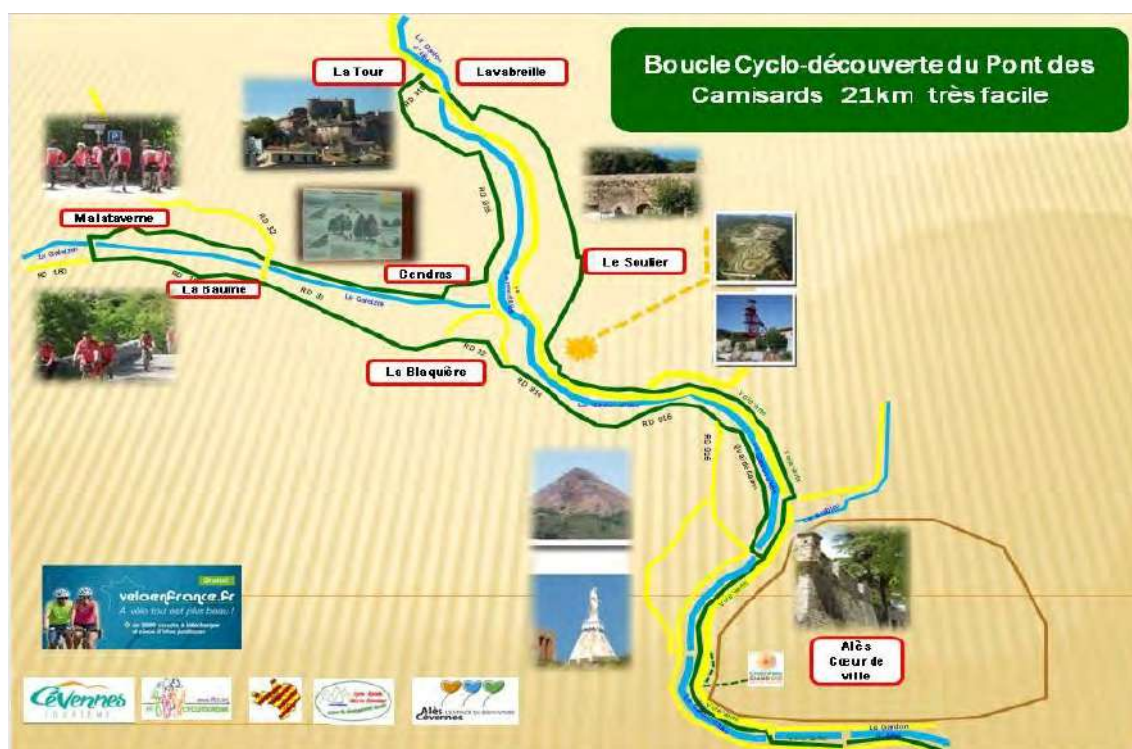
Les associations « Cyclo Rando Alès en Cévennes » et « Partageons la Route en Cévennes » créent des itinéraires adaptés aux cyclotouristes pour faire la promotion du territoire.

Développer le tourisme à vélo sur Alès Agglomération et les Cévennes, c'est la volonté affichée depuis 2012 par l'association « Cyclo Rando Alès en Cévennes ».

Un chantier immense, mais un défi qu'elle a su relever en travaillant en étroite collaboration avec l'association « Partageons la Route en Cévennes », dont le but est de promouvoir le développement des aménagements cyclables.

Le premier chantier réalisé est la boucle cyclo-découverte du Pont des Camisards (21 km).

En 2017, la prise de la compétence « tourisme » par Alès Agglomération a ouvert de nouvelles perspectives de maillage du territoire : en signant une convention avec l'Office Cévennes Tourisme, puis en s'entourant de la Fédération Française de Cyclotourisme et du Comité Départemental de cyclotourisme du Gard, « Cyclo Rando Alès en Cévennes » a conçu 32 parcours sur route, développant plus de 1 200 km de randonnée pour découvrir les recoins de la vallée des gardons, de Saint-Jean-du-Gard, de Portes, de Génolhac ou encore d'Aujac.



◆ *Jardin ethnobotanique de Maison Rouge*



Située à Saint-Jean-du-Gard, le site Maison Rouge encadre toute l'histoire de la filature de soie française et une bonne partie de la mémoire soyeuse des Cévennes. Cette filature a été transformée en musée après trois ans de travaux. Le bâti historique et son extension moderne à laquelle il est désormais relié, abritent la riche collection ethnologique du Musée des vallées cévenoles amassée par Daniel Travier.

Construit par Alès Agglomération, ce nouveau lieu culturel dédié à la vie rurale des Cévennes du XVIIe siècle à nos jours, présente près de 10 000 pièces, objets et documents (30 000 en réserve), mis en valeur par une scénographie contemporaine.

Mais l'histoire du 'pays' ne se réduit pas à une accumulation d'objets. Les plantes et leurs usages, les légendes et les inspirations artistiques, philosophiques ou sociétales sont également au cœur de cette muséographie. Un parcours de visite extérieur permet



notamment de découvrir un jardin ethnobotanique présentant plus de 150 plantes d'usage alimentaire, médicinal, ludique ou vétérinaire. Elles ont été collectées, à l'exception de deux ou trois, sur les hauteurs de Saint-Jean-du-Gard par l'ethnobotaniste Alain Renaux. L'objectif de ce jardin est de montrer que, dans le temps, chaque plante avait une fonction dans la vie des cévenols. Ce petit écrin végétal est un travail à part entière, permettant de redécouvrir l'héritage botanique des anciens.

## Des initiatives économiques responsables

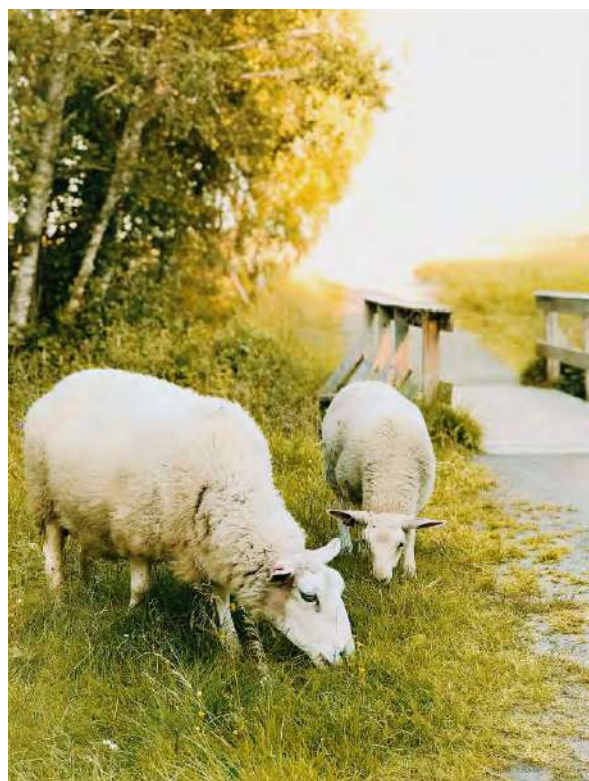
### ◆ *Eco-pâturage*

L'entreprise Ecosylva, installée à Salindres, a démarré son activité d'éco-pâturage. Cette technique ancestrale, consistant à utiliser les animaux herbivores pour entretenir les espaces verts, est beaucoup utilisée dans le nord de la France, mais quasi inexistante en Occitanie.

La démarche de l'entreprise salindroise, qui est donc originale et audacieuse, s'est concrétisée avec la constitution d'un troupeau d'une dizaine de brebis.

L'éco-pâturage est une alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires, au tout mécanique.

C'est aussi l'occasion de proposer une technique alternative pour l'entretien des espaces verts et parcs : moins de bruit, plus économique qu'une tonte traditionnelle, cette technique favorise le retour de la biodiversité dans ces espaces standardisés.





### ◆ *Plateforme de mobilité partagée*

La plateforme de mobilité partagée Mobil'Job, portée par la Ville d'Alès, permet aux demandeurs d'emplois d'utiliser à moindre coût des véhicules pour accélérer leurs recherches. L'objectif est que la mobilité ne soit plus un obstacle à l'emploi.

Six voitures électriques, cinq scooters électriques et huit vélos à assistance électrique ont ainsi été achetés.

Se sont différentes associations, selon leurs compétences, qui animent ce projet dont la durée de vie a été fixée, dans un premier temps, à deux ans. Cette implication associative fait l'originalité du Mobil'Job Alès. Si la Maison de l'Emploi est aux commandes de ce nouveau dispositif, on retrouve à ses côtés d'autres partenaires comme la Mission Locale Jeune qui dirige l'auto-école sociale, l'ASPI, le garage solidaire FAIRE, les ateliers numériques Solidarnet ou encore le PLIE Cévenol.

Ce service est accessible à tous les âges. Ce sont la Maison de l'Emploi, la Mission Locale Jeunes ou le PLIE Cévenol, qui proposeront à leurs publics les différentes solutions de mobilité partagée disponibles.



## ◆ *Alès Audace*

Lancé en 2012 avec la campagne de communication autour de l'audace, une valeur ancrée dans l'histoire et la culture cévenole, le concours Alès Audace a pour ambition d'aider les porteurs de projets créatifs et innovants, qui souhaitent développer leur idée sur le territoire de l'Agglomération. Renouvelé avec succès depuis 2012, tout le monde peut s'inscrire au concours : particuliers, entreprises, institutions...

De nombreux projets récompensés étaient en lien avec le développement durable :

- ✓ Prix du public : projet consistant à développer les Halles bio de Vézénobres en créant un distributeur automatique de produits bio.
- ✓ Prix « coup de cœur » : ce projet prévoit de transformer en quelques secondes un vélo en vélo électrique grâce à un système de capsules mises à disposition des usagers à travers la ville.
- ✓ Défi Terroir : projet porté par une maraîchère qui souhaite créer un laboratoire de transformation de ses légumes bio invendus ou moins jolis.



### ◆ *Revitaliser le centre-ville*

En décembre 2017, le ministre de la Cohésion des Territoires a annoncé le lancement d'un plan gouvernemental pour revitaliser les centres-villes des communes de taille moyenne (de 15 000 à 100 000 habitants).

La municipalité d'Alès, qui avait lancé ses États Généraux du cœur de ville depuis un an déjà, s'était logiquement portée candidate. Elle figure sur la liste dévoilée le 27 mars 2018, où 222 communes françaises ont été retenues. En Occitanie, seulement 24 villes sont sélectionnées. Dans le Gard, Alès est même la seule qui sera soutenue, avec Bagnols-sur-Cèze.

Ce plan gouvernemental, dit plan Mézard, est doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans. Son objectif est de redynamiser les centres-villes en agissant sur cinq axes : la rénovation de l'habitat, le développement

équilibré d'activités économiques et commerciales, le renforcement de l'accessibilité, de la mobilité et des connexions, la mise en valeur du patrimoine, ainsi que l'accès aux équipements et aux services publics.

De nombreuses actions validées et engagées dans le cadre de États Généraux peuvent en effet être rattachées aux objectifs structurants préconisés par le Gouvernement pour imaginer les cœurs de ville de demain.

Ainsi, l'expérimentation de la piétonisation, la création d'un guichet unique de l'habitat pour apporter des aides à la rénovation des logements, des façades et des devantures commerciales, l'aménagement et la mise en accessibilité de l'espace public, sont des actions s'inscrivant dans les préconisations du Plan Mézard.







## Direction Développement Durable

21 rue Soubeyrannes - 30100 Alès

04.66.56.10.64 [developpement.durable@alesagglo.fr](mailto:developpement.durable@alesagglo.fr)